



Formulaire de consultation préalable au dépôt d'une demande d'aménagement

Type de demande

Modification Plan officiel

Ébauche de Plan de lotissement

Condominium

Demande d'autorisation

Coordonnées

Êtes-vous le propriétaire enregistré des terres visées? Oui Non

Prénom et Nom

Courriel

Adresse (n° et nom de la rue, n° d'unité/suite)

Ville/Village

Case postale

Téléphone

Télécopieur

Si vous n'êtes pas le propriétaire enregistré, faites-vous cette demande en leur nom? Oui Non

Participants

Veuillez énumérer tous les participants qui assisteront à la réunion de consultation préalable à une demande.

Nom

Titre

Courriel

Information concernant la propriété

Adresse des terres visées (n° et nom rue)

Description légale

Façade (m)

Superficie (m²)

Profondeur (m)

Les terres visées contiennent-elles 6 logements ou plus? Oui Non

Si oui, y a-t-il des logements locatifs? Oui Non n° unités louées _____

Les terres visées sont-elles énumérées/désignées sous la Loi sur le patrimoine de l'Ontario ou dans le registre de la municipalité? Oui Non inconnu

Usages actuels des terres visées (inclure les structures existantes)

Ces terres ont-elles fait l'objet d'une autre demande en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire? Oui Non Si oui, veuillez énumérer.

Proposition

Fournir une brève description de la proposition. Si nécessaire, veuillez joindre des feuilles supplémentaires. Veuillez énumérer, ci-dessous, les pièces jointes fournies avec la proposition.

Veuillez soulever toute question ou tout enjeu que vous souhaitez aborder lors de cette consultation.

Rencontre précédente

Avez-vous déjà eu des discussions avec le personnel des Comtés unis concernant cette proposition d'aménagement? Oui Non

Si oui, qui avez-vous consulté? Quand?

- Si je ne suis pas le propriétaire enregistré de la ou des terres en question, je suis pleinement habilité par le propriétaire enregistré à demander la tenue d'une réunion de consultation préalable avant le dépôt d'une demande et à procéder à la réalisation du projet présenté sur le(s) plan(s) ci-joint(s).
- Je demande que les informations fournies sur ce formulaire restent confidentielles. Cependant, je comprends qu'une demande d'accès peut être déposée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. M.56, telle que modifiée, et les informations peuvent être divulguées, nonobstant la demande de confidentialité.
- Je certifie qu'au meilleur de ma connaissance, les informations contenues dans ce formulaire sont exactes et complètes.
- En soumettant cette demande, j'accepte que les Comtés unis de Prescott et Russell, ses employés et ses agents accèdent à ou aux terrains en question aux fins d'évaluer le bien-fondé de cette demande de consultation préalable au dépôt d'une demande en effectuant des visites sur place et en prenant des photographies requises pour traiter cette demande. Je conviens également de maintenir toute la végétation sur le site, y compris les boisés, et je ne couperai ni ne détruirai aucune végétation ni nivellerai le site pendant le traitement de cette demande.
- Je comprends que tous les commentaires et directives formulés par le personnel des Comtés unis de Prescott et Russell seront préliminaires et basés uniquement sur les informations disponibles au moment de la réunion.

Date (jj-mm-aaaa)

Signature

Avis de collecte de renseignements

Le département d'Urbanisme et de foresterie des Comtés unis de Prescott et Russell recueille des informations personnelles sur le présent formulaire et sur les documents justificatifs en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, chap. P. 13, telle que modifiée. Ces informations sont utilisées dans le but d'évaluer votre demande et de confirmer les exigences pour une demande d'aménagement complète. Les questions concernant cette collecte peuvent être acheminées au Directeur du Département d'Urbanisme et de foresterie.

Réservé à l'usage du bureau

Date de réception :	<input type="text"/>
Personnel affecté :	<input type="text"/>
Date de consultation préalable :	<input type="text"/>



Directives pour le dépôt de cette demande

Les demandes doivent être déposées au Département d'urbanisme et de foresterie des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR). Veuillez soumettre le formulaire dûment rempli et les pièces jointes à planning@prescott-russell.on.ca.

Toutes les soumissions doivent être effectuées uniquement par courriel ou par clé USB.

Pour que votre demande soit traitée, le courriel ou la clé USB doit inclure les éléments suivants :

- un formulaire de demande de consultation préalable au dépôt d'une demande dûment rempli ;
- plan d'arpentage (si disponible) ;
- plan conceptuel (si disponible) pleine dimension montrant toutes les marges de recul proposées, les entrées, les accès proposés, les aires de stationnement, les espaces paysagers et les surfaces dures, les emplacements des bâtiments proposés, les élévations des bâtiments ainsi que les arbres existants et/ou la végétation importante ; et
- Toute information supplémentaire que vous souhaitez inclure qui pourrait aider le personnel à examiner votre proposition.

Présentation numérique

- Tous les fichiers électroniques doivent être soumis sous forme de fichiers PDF "Portable Document Format" version 7 ou ultérieure ;
- Chaque fichier PDF doit être soumis sans mot de passe ni restrictions ; et
- Chaque fichier PDF soumis ne doit pas dépasser 10 Mo et ne comporter aucune couche.

Conventions de nomenclature

- Les noms de fichiers PDF doivent clairement décrire le fichier numérique et faire référence aux terres en question. Exemples :
 - Plan Conceptuel 100 Main.pdf
 - Formulaire_100_Main.pdf
 - Plan arpentage_100 Main.pdf

Pré-consultation obligatoire

Conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire, aux termes de l'article 7 du Plan officiel des CUPR, du règlement n° 2018-71 relatif aux consultations préalables au dépôt d'une demande et du règlement n° 2018-70 relatif aux demandes complètes, les demandeurs doivent consulter le personnel des CUPR avant la présentation des demandes suivantes en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire: modification du Plan officiel, plan de lotissement et plan de condominium.

But de la réunion

La consultation préalable au dépôt d'une demande identifiera les plans et les études/rapports requis pour qu'une demande présentée en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire soient considérée comme complète afin de débiter le processus d'approbation. Le demandeur a également l'occasion de déterminer les politiques d'aménagement applicables au site, les délais de traitement, les décisions récentes du Conseil pouvant présenter un intérêt dans ce projet et les préoccupations potentielles. La consultation préalable au dépôt d'une demande n'implique pas ou ne suggère pas de décision de la part du personnel ou des CUPR. Tous les commentaires et directives émis par le personnel sont préliminaires et basés uniquement sur les informations disponibles au moment de la réunion. Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires après avoir examiné la demande soumise et/ou la tenue d'une réunion publique statutaire.

Démarche de la réunion

Une fois que le demandeur a soumis les documents susmentionnés, les CUPR doivent :

- a) Fixer une date de rencontre avec le demandeur, le personnel et les agences concernés ;
- b) Diffuser les informations aux différents services internes, à la municipalité locale dans laquelle la demande est proposée et aux agences externes pour examen ;
- c) Après la réunion, l'urbaniste des CUPR fournira au demandeur les commentaires et le compte rendu de la consultation. Ce compte rendu identifiera les pièces justificatives requises, qui doivent être déposées avant qu'une demande ne soit considérée comme étant complète et diffusée pour commentaires.